

# Le Moniteur

de Seine-et-Marne

## Annonce légale

PUBLICATION 14-07-2021  
SUPPORT [www.lemoniteur77.com](http://www.lemoniteur77.com)

RÉFÉRENCE A21030065

JACIR

Société par actions simplifiée au capital de 800.000 €  
Siège social : 11 Rue Jean Moulin, 77340 PONTAULT-COMBAULT  
786 250 498 R.C.S. Melun

AVIS DE FUSION

La société JACIR a établi en date du 17 mai 2021 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société COFINAIR INDUSTRIE, absorbée, société anonyme au capital de 377 520 euros, dont le siège social est 76550 HAUTOT SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 320 944 101 RCS DIEPPE.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 28 mai 2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2021.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société JACIR étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société COFINAIR INDUSTRIE, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JACIR a approuvé en date du 30 juin 2021 le projet de fusion avec la société COFINAIR INDUSTRIE, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société COFINAIR INDUSTRIE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Il résulte de l'annulation des actions de COFINAIR INDUSTRIE détenues par JACIR un mali de fusion de -1 334 836,20 euros.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2021 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2021 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société JACIR et considérées comme accomplies par la société JACIR depuis le 1er janvier 2021.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JACIR a également décidé d'étendre l'objet social aux activités d'étude, conception, fabrication et vente de matériel d'équipement industriel et de conditionnement d'air, et notamment de tours aéroréfrigérantes, de refroidisseurs et de condenseurs adiabatiques, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous établissements industriels ayant pour objet la fabrication de Matériel d'équipement industriel et notamment de réfrigérants d'eau.
- l'étude, la conception, la fabrication et la vente de matériel d'équipement industriel et de conditionnement d'air, et notamment de tours aéroréfrigérantes, de refroidisseurs et de condenseurs adiabatiques,
- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,
- la participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors qu'elles peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Pour avis



Lien de publication

[www.lemoniteur77.com/annonce-legale-ff95c7015e39ef7f70ad75b5894c92bbaf14f862.html](http://www.lemoniteur77.com/annonce-legale-ff95c7015e39ef7f70ad75b5894c92bbaf14f862.html)